



20/09/2023 Bernard DONADIO

NOTE D'INFORMATIONS aux Adhérents SEPTEMBRE 2023 N° 107



<https://canenv.fr/>

Sommaire :

Actions du CAN : **Vivacité :** Le CAN sur le Vieux Port, bilan ; **Salignac (04) :** Le CA du CAN valide le principe d'une plainte au civil ; **St Menet :** Projet d'un incinérateur de CSR ; **Stand de tir des 3 Luc :** prémices d'une plainte ; **Parking de La Fourragère :** Le CAN écrit à la Métropole ; **Trafic PL sur la L2 :** Le CAN alerte le Préfet ; **Panneaux solaires sur le Vallon DOL :** création d'un comité de suivi ; **Feux de cheminée :** action en cours ; **Arbres centenaires :** non à leur abattage ; **Bruit des concerts :** le CAN se mobilise ; **Incinérateur d'animaux :** perspectives d'actions

Informations diverses : **AtmoSud :** un nouvel outil, SIMPAC ; **B.U.S. :** une reprise annoncée ; **Calanques :** enquête en cours ; **Pesticides ARNi :** encore un tueur d'abeilles ; **Port de Marseille :** un bateau hôtel ; **Marseille :** port d'attache d'un pavillon français ; **Alerte pollution :** pas pour les navires ! ; **Energies renouvelables :** davantage compétitives que les énergies fossiles ? ; **ICPE :** fin du droit d'antériorité ; **Fos :** consultation sur 3 projets en cours ; **Panneaux solaires :** recyclage en vue ? ; **Biochar :** quèsaco ? ; **Dérèglement climatique :** le château d'if menacé

Spectacle : Le 10 novembre à 20h30, Nathalie Leone racontera à L'éolienne, une salle de spectacle de musique et de conte à Noailles, "Robin Dubois, justicier écologique". C'est l'histoire d'un Robin des Bois moderne qui lutte pour préserver l'environnement. Voici le lien de la programmation : <https://leolienne-marseille.fr/evenements/robin-dubois-justicier-ecologique/>

LES ACTIONS DU CAN ENVIRONNEMENT

VIVACITE : LE CAN SUR LE VIEUX PORT



Le CAN a participé, dimanche 3/09, à la journée des associations, sur le Vieux Port, organisée par la Ville de Marseille. De nombreuses personnes se sont arrêtées sur notre stand. 5 ont adhéré au CAN et 25 ont souhaité recevoir notre Note d'Informations mensuelle.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- les capteurs (très souvent)
- les animations pédagogiques (L'Air et Moi)
- la micro forêt urbaine (rencontre avec une porteuse de projet de la Jeune Chambre économique - rôle des arbres et importance de mesures)
- le rôle d'AtmoSud et son indépendance dans la surveillance de la pollution (station Kaddouz en exemple)
- le brûlage des déchets verts et le partenariat CAN - AtmoSud et 2 Mairies de secteur)
- la volonté d'AtmoSud de collaborer avec l'École Centrale pour modéliser les attendus des encorbellements

[Retour sommaire](#)

SALIGNAC : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAN VALIDE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

Le Conseil d'administration du 07/09/2023 a pris la **décision d'ester en justice**.

En effet, les troubles de voisinage, les menaces verbales et physiques, produits par la Société Alpine des Bois (SAB) durent depuis une vingtaine d'année. Une quinzaine de riverains ont adhéré au CAN. Toutes les tentatives pour les faire cesser se sont révélées infructueuses.

Le CA a donc voté à l'unanimité le principe d'une action en justice avec les habitants (Tribunal Civil dans un premier temps), en sollicitant un des avocats de FNE13. Le CA sera consulté à nouveau sur le financement de cette action (aide juridictionnelle possible pour des associations à faible budget).

Le CAN constitue également un dossier en vue d'une éventuelle plainte devant le tribunal administratif pour carence de l'Etat et de la Mairie : non diminution des nuisances malgré une mise en demeure municipale de 2010 ; non déclaration en ICPE malgré une mise en demeure de la DREAL de 2021 ; non publication du dernier rapport d'inspection de la DREAL (visite du 19/07/2023) ; non-respect du PLU qui indique que les activités sur cette zone doivent être « artisanale et non nuisantes ».



Extrait image site SAB

[Retour sommaire](#)

ST MENET : PROJET D'UN INCINÉRATEUR DE CSR



Site Huveaune Energie

Du 8/09 au 11/10/2023 a lieu une **consultation du public** sur un PROJET HUVEAUNE ENERGIE CIRCULAIRE qui souhaite créer sur le site d'ARKEMA Saint-Menet une chaudière alimentée par du Combustible Solide de récupération (CSR) à horizon 2027 (le projet HEC). Cette production de vapeur viendra en substitution de la vapeur produite par les chaudières du site.

[Lien pour lire le document cadre](#)

Le combustible utilisé par le projet sera du Combustible Solide de Récupération (CSR), constitué à 100% de la préparation de refus issus du tri de Déchets d'Activités Economiques (DAE), de collecte sélective et de

déchetterie. L'approvisionnement pourrait être issu d'installations de préparation de CSR situées à moins de 40 km du projet HEC et dans le département des Bouches-du-Rhône

Une première lecture de ce rapport comporte quelques points de vigilance :

- **Vigilance trafic :** 45 000 t/an de CSR Et un trafic annoncé de 7 PL par jour... L'année 2023 compte 251 jours ouvrés. Par jour, il y a donc besoin de 179 t de CSR..., soit presque 26 t par PL... ? Les résidus de combustion doivent être ensevelis hors du site. Quel trafic sera généré ?
- **Vigilance air :** « **Application des meilleures techniques disponibles, notamment avec la mise en place d'un système de traitement des fumées performant sur le rejet des gaz de combustion de la chaufferie.** ») → qui mesure ?
- **Vigilance bruit :** « **Mise en œuvre d'équipements avec des émissions sonores maîtrisées. Les équipements bruyants seront insonorisés** » → qui mesure ?
- **Vigilance eau :**
 - Il est prévu d'utiliser, dans les processus industriels, de l'eau potable
 - Il est prévu 2 silos (un pour le stockage des CSR et un pour les résidus de combustion) : les eaux de ruissellement semblent aboutir soit dans l'Huveaune, soit dans les égaux

[**Retour sommaire**](#)

STAND DE TIR DES 3 LUCS : VERS UNE ASSIGNATION EN JUSTICE

Depuis la construction du Lycée d'Allauch, le bruit des détonations du stand de tirs des 3 Lucs retentit bien plus fortement qu'avant. D'autres raisons que celle de ce nouveau bâti s'ajoutent et expliquent ce ressenti :

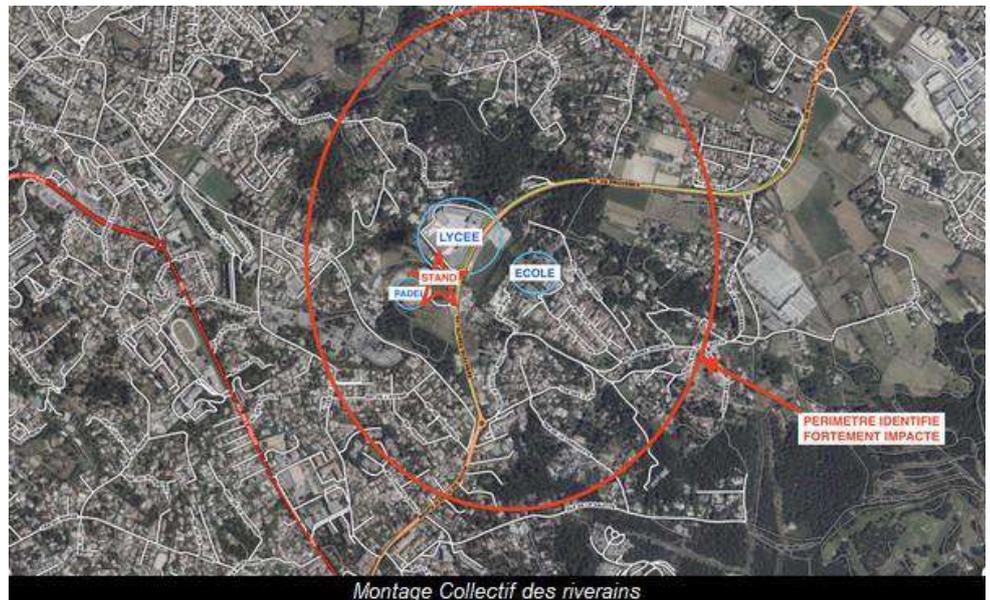
- Forte augmentation du nombre de licenciés du club, du nombre de clubs affiliés, du nombre de rencontres régionales ou interrégionales se déroulant le weekend
- Augmentation du nombre de maisons construites suite aux modifications du PLUi, avec autant de façades réfléchissant le bruit
- Espaces vallonnés favorisant les rebonds

C'est la Mairie qui est propriétaire des lieux et qui signe une convention annuelle avec la Ligue du tir. La ligue semble disposée à entreprendre des travaux pour insonoriser les lieux (et en particulier celui, non couvert du pas 25 – 50 m), mais le classement en zone à risques d'effondrement entraîne le refus de la Ville.

Le CA valide les pistes suivantes :

- a) **Dernières démarches à l'amiable avant recours juridiques pour troubles anormaux de voisinage à l'encontre de la Ligue et de la Mairie propriétaire des lieux**
- b) **Demande de rendre obligatoire les tirs avec silencieux dans les zones découvertes**

[**Retour sommaire**](#)



PARKING DE LA FOURRAGÈRE : APRÈS LA MAIRIE, LE CAN ALERTE LA MÉTROPOLE



Photo JPN - CAN Environnement

Eclairé nuit et jour depuis les mois, tout comme celui de La Rose, le parking de la Fourragère gaspille de l'énergie, sans en produire..., à l'heure où est demandé aux citoyens d'éteindre leurs appareils en veille, de faire des économies sur leur consommation (plan de sobriété énergétique annoncé le 6 octobre 2022 par le gouvernement)

Pourtant la surface des toitures (5700 m² à La Fourragère ; 5600 m² à La Rose) pourrait permettre une sacrée production d'énergies renouvelables

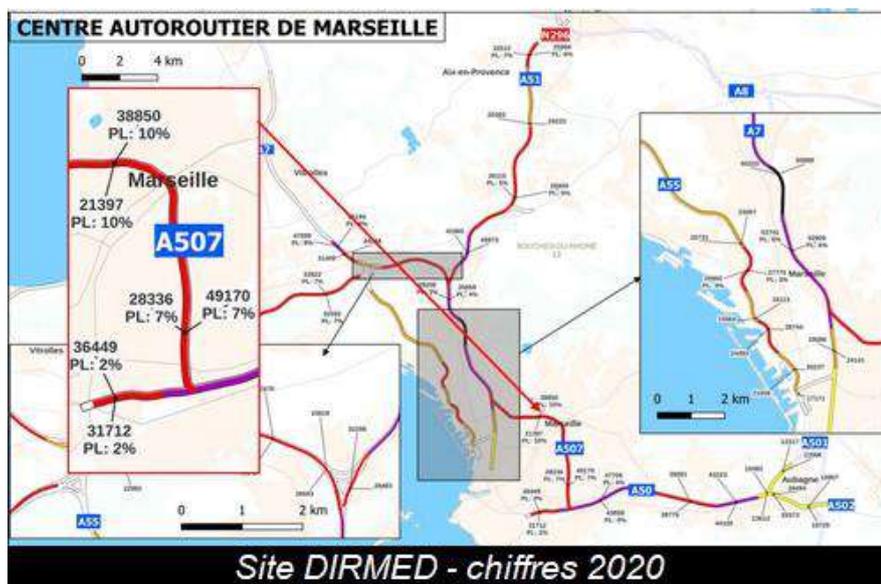


Google earth - Montage CAN Environnement

[Retour sommaire](#)

TRAFIC DES POIDS LOURDS SUR LA L2

Le CAN (ainsi que FNE13 et la Fédération des CIQ du 14°) a refusé de valider le Bilan Intermédiaire de la L2 présenté par la SRL2 au cours du CSEE (Comité de Suivi de l'Etat), obtenu de hautes luttes et un recours administratif, le 08/07/2022. S'en est suivi une réunion (mai 23) qui a permis de prendre en compte la plupart de nos observations, dans le domaine de la pollution de l'air et du bruit



Site DIRMED - chiffres 2020

Par contre, la problématique du trafic et en particulier de celui des flux de poids lourds n'a pas été abordée. Le CAN constate les écarts entre les chiffres annoncés par la DIRMED et la SRL2 en CSEE (2% de PL en circulation sur la L2) et ceux publiés par cette même DIRMED sur son site : 7% dans chaque sens sur la L2 Est et 10 % dans chaque sens également sur la L2 Nord.

Le CAN manifeste aussi sa grande inquiétude avec le développement du MIN des Arnavaux, qui va fortement impacter le quartier : rabattement de tous les poids lourds polluants sur le MIN pour distribution des marchandises en centre-ville au moyens de véhicules propres ; création de nouvelles activités (hôtel ; co-working ; halle...)

[Retour sommaire](#)

VALLON DOL : QUALITÉ DE L'EAU SOUS LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



La préfecture a publié un arrêté préfectoral, le 10 08 2023, portant création du comité de pilotage et de suivi de la qualité de l'eau - Projet photovoltaïque flottant- Bassin du Vallon Dol. Le Poumon Vert de St Mitre, adhérent du CAN y portera les inquiétudes sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (réchauffement ; dégradation des plastiques servant de supports

Pour en savoir plus : [site du Poumon Vert](#)

[Pour signer et diffuser la pétition](#)

[Retour sommaire](#)

FEUX DE CHEMINÉES : ACTIONS EN COURS

Plusieurs collectifs (Halte aux feux, Collectif Air-Santé-Climat) ont contacté un avocat de Marseille, maître Aurélien Leroux. Celui-ci mène une action en justice contre la pollution des navires à Marseille et a un engagement militant sur les sujets de santé publique.

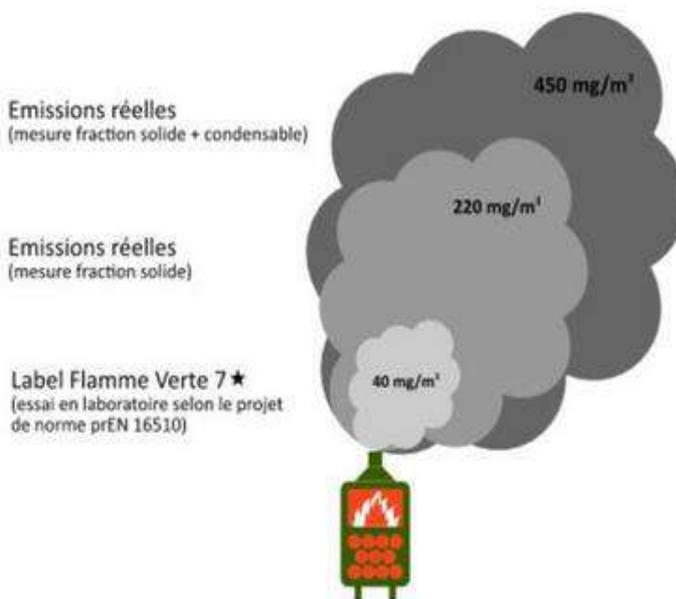
Il serait prêt à assister des personnes ou des associations pour une action en justice sur les centrales à bois et le chauffage domestique au bois. Il propose une réunion par visioconférence dans le courant du mois de septembre.

Pour en savoir plus sur les dangers de la combustion du bois, écouter [l'émission de France Inter](#) avec l'interview de Dominique ROBIN, directeur d'AtmoSud :

Une fois de plus, les industriels – et l'Etat – affichent des normes loin de la réalité de la pollution émise.

Le CA mandate une administratrice pour suivre ce dossier, et reste vigilant sur la révision de l'arrêté préfectoral de 2013 sur les brûlages de déchets verts, toujours pas paru, alors que nous avons fait des propositions qui rejoignent celles de la DREAL, lors d'une réunion, en 2022.

Émissions de particules des appareils à bûches

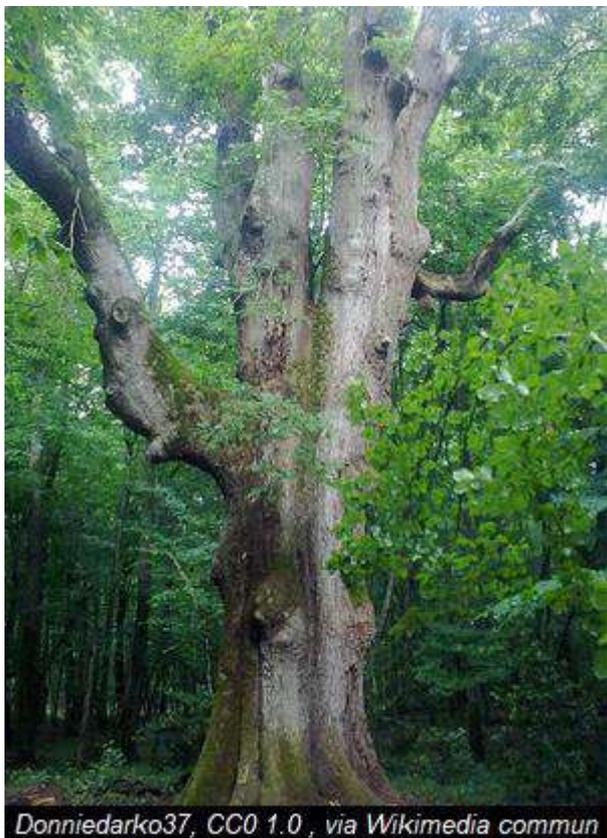


[Retour sommaire](#)

ARBRES CENTENAIRES : RISQUE D'ABATTAGE

Une de nos adhérentes s'inquiète de l'avenir d'un double chêne centenaire de plus de vingt mètres de haut situé sur le terrain voisin de sa propriété.

Le propriétaire vient d'obtenir par la mairie d'une division de parcelles afin de pouvoir y construire.



Pour finaliser, le rapport du géomètre doit bénéficier de l'accord des propriétaires voisins. Un tel arbre identifié dans le PLUi est à même de bénéficier de la protection Espace Boisé Classé en tant qu'arbre isolé - Article L130-1 du code de l'urbanisme ; sans compter qu'il pourrait concourir au classement d'Arbre Remarquable.

L'article 123-1-5 du Code de l'urbanisme permet aussi de localiser, dans les PLU, des éléments de paysage à protéger et de définir des prescriptions de nature à assurer leurs préservations.

A noter que déjà abattre légalement un arbre trentenaire nécessite une autorisation du Maire.

Le CA informe que la [procédure de concertation n°4 du PLUi est en cours](#) (du 01/09/23 au 31/01/24) :

Le CA informe qu'une enquête publique concernant la modification n°3 du PLUi va démarrer le 02/10/23 jusqu'au 03/10/23; un avis paraîtra dans la presse; possibilité de rencontrer un commissaire enquêteur.

Il est donc possible de déposer une contribution argumentée visant à faire protéger cet arbre lors de la concertation, et aussi auprès du commissaire enquêteur (EBC, EVP)

[**Retour sommaire**](#)

BRUIT DES CONCERTS : QUELLE LIMITE ?

Deux de nos adhérents sont régulièrement assaillis de bruits assourdissants émanant des concerts en plein air donnés au Pharo et au Fort St Jean.

Ils vont recenser les habitants concernés et entreprendre, avec le CAN, des démarches auprès des organisateurs et auprès de la Mairie, en vue de faire respecter la loi, si celle-ci ne l'est pas.

[**Retour sommaire**](#)



INCINÉRATEUR D'ANIMAUX : ON VA AGIR



Suite à l'adhésion de l'habitante de Vitrolles qui nous a signalé les atteintes à la santé produites par l'incinération d'animaux, jour et nuit, dégageant odeurs et fumées noire, le CAN a proposé d'agir dans 3 domaines :

1 - rédaction d'un tract à mettre dans les boîtes aux lettres du voisinage qui dénonce les odeurs et les fumées noires. L'idéal étant de proposer aussi une réunion, idéalement avec le CIQ du quartier concerné.

2 - ensuite, il y aura nécessité d'écrire des courriers (LRAR), co-signés par le CAN et un regroupement de riverains.

- au Maire, c'est lui qui est responsable de la santé de ses administrés et qui a accordé un permis de construire. L'idéal étant de s'appuyer sur plusieurs personnes (pétition

papier / internet)

- à la DREAL, c'est l'organisme qui agrée les ICPE, dont l'incinérateur fait partie et qui peut organiser des contrôles

3 - installer un capteur de pollution à même de caractériser celle produite par les odeurs et les fumées (mesures des particules fines PM1 ; PM10 et PM2,5). Si nécessaire, au vu des mesures, nous pourrions faire appel à AtmoSud, l'association agréée par l'Etat dont nous sommes membres du bureau.

[**Retour sommaire**](#)

PARTIE INFORMATIVE

SIMPAC, UN NOUVEL OUTIL D'ATMOSUD

Atmosud a développé Simpac, un outil de surveillance et de prédiction de l'évolution des incendies. Ces derniers devraient se multiplier avec le réchauffement climatique, et auront des conséquences pour l'air et la santé.

Les populations proches des incendies sont évidemment les plus exposées à cette pollution. C'est pourquoi Atmosud assure, depuis des années, un suivi de la qualité de l'air lors des feux de forêts. L'agence a ainsi développé une expertise dans la surveillance en temps réel comme dans la prédiction.



Sur cette base, et avec la participation du SDIS 13, d'ARIA Technologies, et le financement de la Région, elle vient de développer un nouvel outil de surveillance et d'aide à la prise de décision lors des incendies.

Baptisé Simpac Feux, il permet de connaître en temps réel l'évolution des fronts de flammes, des masses d'air polluées et de prédire grâce à des modèles les zones potentiellement impactées par les incendies.

Plus d'infos sur [Made In Marseille](#)

[**Retour sommaire**](#)

BOULEVARD URBAIN SUD : REPRISE ANNONCÉE



La reprise annoncée des travaux du boulevard urbain Sud se limite à un carrefour. La métropole annonce la reprise "très prochaine" des travaux du boulevard urbain sud (BUS) ce lundi dans un article de [La Provence](#). Une réelle reprise pour ce projet de rocade des quartiers Sud marseillais arrêté en cours de route en raison de désaccords politiques ? Dans l'immédiat le chantier se limite cependant au carrefour sur lequel débouche le premier

tronçon livré en 2020, à l'intersection des boulevards de Sainte-Marguerite, du Cabot et de la Gaye.

[Article sur Marsactu](#) (accès libre)

La Métropole et la Ville s'opposent sur ce sujet. La ville formule des contrepropositions et refuse de céder ses terrains à la Métropole qui a lancé des procédures de préemption.

[Article sur Marsactu](#) (accès libre)

Aspirateur à voitures pour le maire, équipement nécessaire pour la présidente de la Métropole : le dossier semblait bloqué. Mais une proposition récemment déposée pourrait être de nature à le relancer. Elle est intervenue dans le cadre de la concertation close le 15 janvier sur la prolongation du tramway T3 vers le Sud de la ville et apparaît pour le moins disruptive. Il ne s'agissait pas de débattre de la prolongation vers les hôpitaux Sud depuis la place Castellane puisque le chantier est déjà lancé mais de son prolongement prévu en direction de la Rouvière. À la Gaye, pour ces deux élus de droite [*Didier Réault (LR) et Frédéric Guelle (UDI)*], il ne faudrait plus poursuivre jusqu'à la résidence aux 11 000 habitants. Selon leurs projections, le tramway pourrait plutôt tourner à droite vers le Roy d'Espagne et, in fine, rallier la Pointe-Rouge.

[Article sur Marsactu](#) (accès libre)

[**Retour sommaire**](#)

ENQUETE SUR LES CALANQUES

Dans le cadre de sa thèse Céline Fromont, Doctorante au Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE) de Montpellier (CNRS / Université de Montpellier), Département Dynamique et Conservation de la Biodiversité organise une enquête qui porte sur la diversité des relations au territoire et à la nature des habitants et usagers du territoire du Parc National des Calanques et au-delà. L'objectif est de comprendre ce qui fait l'attachement à ce territoire, quels aspects de la nature sont valorisés par les habitants et usagers, et la perception du rôle du Parc.



Lien vers le questionnaire de l'enquête : <https://shiny.cefe.cnrs.fr/enquete-relations-PNCalanques/>

Contact : celine.fromont@cefe.cnrs.fr

[**Retour sommaire**](#)

PESTICIDES GÉNÉRIQUES ARN-I: ENCORE UN TUEUR D'ABEILLES



Le conseil scientifique de l'ANSES a publié un rapport explosif qui montre comment les autorités sanitaires françaises ont tour à tour ignoré, rejeté et méprisé l'alerte d'un groupe d'éminents chercheurs, cancérologues et toxicologues du CNRS, de l'Inserm, et de l'INRAE... qui ont dénoncé avec force la toxicité redoutable des pesticides SDHI pour l'environnement, les écosystèmes, et la santé humaine !

En ce moment même, ces fongicides continuent d'être massivement pulvérisés par l'agriculture intensive sur 80 % des terres agricoles ... plus de 5 ans après que le Professeur Pierre Rustin, chercheur émérite au CNRS, a tiré pour la première fois la

sonnette d'alarme sur les risques terrifiants liés à l'utilisation de ces molécules qui bloquent la respiration cellulaire de l'ensemble du vivant.

Un déni scandaleux des données scientifiques qui a probablement précipité la mort de millions d'abeilles et de pollinisateurs, et qui pourrait menacer d'ici 5, 10 ou 20 ans, la santé de dizaines de millions de citoyens à travers toute l'Europe !

Plus d'infos sur le [**site de POLLINIS**](#)

[**Pétition en ligne**](#)

[**Retour sommaire**](#)

PORT DE MARSEILLE : UN BATEAU HÔTEL !

Et vive le tourisme !

Coupe du monde de rugby, venue du pape : à Marseille, un bateau de croisière devient un hôtel flottant pour répondre à la demande d'hébergement

"Il est arrivé ce matin (le 08/09/23) dans le port de Marseille. Le paquebot Norwegian Cruise Line (NCL) reçoit des spectateurs de la Coupe du monde de rugby ce week-end, et il est déjà plein. D'autres packs sont toujours disponibles sur le site de l'organisateur : Infinity sports travel, pour les prochaines rencontres." ([Voir reportage France 3](#))



Extrait image site France 3

Ce paquebot va donc être au mouillage, tout en continuant à utiliser son carburant ([article 20 minutes](#))

Parce qu'en plus, ce n'est pas mentionné dans l'article, j'imagine que des cars vont attendre les supporter pour les amener directement au stade... Et qu'ils vont mettre leur clim à fond, moteur en marche donc...

[Retour sommaire](#)

MARSEILLE : PORT D'ATTACHE D'UN PAVILLON FRANÇAIS



Extrait image site escale croisière

La Compagnie Française de Croisières inscrit l'environnement, la sûreté et la sécurité au cœur de ses priorités. En jetant son dévolu précisément sur l'ancien Maasdam, rebaptisé Renaissance, outre le fait qu'il avait été entièrement rénové en 2018, qu'il est doté de stabilisateurs, de propulseurs d'étrave, de propulseurs de poupe... CFC a aussi choisi un navire conçu à l'origine pour naviguer en Alaska pendant l'été (notamment dans la Baie des Glaciers). Or l'Alaska est l'un des endroits au monde les plus stricts en termes de gestion de la pollution et d'émissions diverses. Le navire est donc déjà été équipé de scrubbers (système de lavage des gaz d'échappement). « Mais nous allons le perfectionner en mettant en place un circuit fermé. Les résidus d'échappement seront débarqués dans les ports qui pourront les retraiter. Et nous n'utiliserons bien sûr que du fioul désulfuré, désoufré dans nos opérations quotidiennes, y compris en haute mer », précise CFC.

Les tuyères d'échappement sont équipées de filtres catalytiques qui réduisent les émissions d'oxydes d'ammoniac et d'azote de 99%. Les eaux grises seront traitées au xénon, les eaux de ballast par ultraviolet. Par ailleurs Renaissance est déjà équipé pour un branchement électrique à quai (déjà imposé à Juneau, Seattle ou Vancouver) et obligatoire dans quelques années à Toulon, Marseille et Le Havre.

Engagée en faveur d'un tourisme durable, CFC a pour souci constant la réduction de ses émissions atmosphériques mais aussi de sa consommation de carburant, privilégiant un concept de navigation douce : les itinéraires ont ainsi été créés pour être réalisés à une vitesse moyenne inférieure à 14 nœuds (quand la vitesse théorique de Renaissance est de 22 nœuds).

Le protocole ESG (Environnement, social, gouvernance) est en cours de finalisation. Au programme entre autre, la gestion des denrées alimentaires (pour éviter de trop jeter) ; l'abolition des plastiques à usage unique au profit de gourdes durables que l'on pourra remplir d'eau purifiée à bord ; l'installation de distributeurs fixes dans les salles de douches remplis de produits organiques respectueux de l'environnement (déjà en usage dans le secteur du luxe) ; des éclairages led ; le renouvellement d'air permanent des cabines...

La compagnie s'engage à publier dès 2024 un rapport indépendant sur ses engagements ESG.

Plus d'infos sur le [site Escale croisière](#)

[**Retour sommaire**](#)

ALERTE POLLUTION : PAS POUR LES NAVIRES !



Extrait image site France 3

restriction de circulation »

FEN 13 a publié un communiqué de presse s'indignant de l'absence totale de prise en compte de la pollution des bateaux alors même qu'était déclenchée l'alerte de niveau 2, alerte maximale, pour pollution à l'ozone : **« 23 Aout 2023 - Les Marseillaises et les Marseillais sont une fois encore, victime des effets de la pollution à l'ozone *, pollution responsable en 2019 de 20 500 morts prématurés. L'Etat y répond par une alerte Niveau 2 qui se traduit par une interdiction de circuler si leurs voitures relèvent des vignettes Crit'air 4 et 5. Or à Marseille, circule aussi un grand nombre de navires sans que les plus polluants d'entre eux soient soumis à une**

ÉNERGIES RENOUVELABLES PLUS COMPÉTITIVES QUE LES ÉNERGIES FOSSILES ?

Le nouveau rapport de l'IRENA confirme le rôle essentiel que jouent les énergies renouvelables à un coût compétitif pour résoudre les crises énergétiques et climatiques actuelles en accélérant une transition compatible avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. Les énergies renouvelables sont une composante essentielle des efforts déployés par les pays dans leur quête d'émissions nettes nulles pour réduire rapidement et, à terme, éliminer progressivement les combustibles fossiles et limiter leur préjudice macroéconomique.

Pus d'info sur le site [Notre Planète Info](#)



Rosy from Bad Homburg / Germany de Pixabay

[**Retour sommaire**](#)

ICPE : FIN DU DROIT D'ANTERIORITE

Le combat du CAN à SALIGNAC pourrait se voir facilité avec ce nouveau décret qui vise à mettre la réglementation française en conformité avec la directive IED. Concrètement, il modifie l'article R.513-2 du Code de l'Environnement ([voir l'ancienne version en vigueur avant le nouveau décret](#)), en obligeant le préfet à prendre, pour les installations concernées, un arrêté d'autorisation établissant les prescriptions techniques et administratives, prévues aux [articles R.515-60 à R.515-69](#) que doivent respecter les installations pour être conformes avec les exigences de la directive ([voir version modifiée par le nouveau décret](#)). En clair, désormais, le droit d'antériorité ne dispense donc plus d'une procédure d'autorisation via un arrêté préfectoral permettant de s'assurer que ces sites sont bien en conformité avec les exigences de la directive IED.



En savoir plus sur le [site CITEPA](#)

[le décret](#)

[**Retour sommaire**](#)

FOS : CONSULTATION SUR 3 PROJETS EN COURS (DU 11/09 AU 30/10)



Ce n'est pas un mais trois projets industriels sur lesquels les habitants et les acteurs économiques du grand port maritime de Marseille-Fos-sur-Mer pourraient être consultés. La Commission nationale du débat public (CNDP) a annoncé dans sa [décision](#) du 26 juillet, parue le 5 août au Journal officiel, mener préférablement trois concertations en parallèle : pour le [projet de méga-usine](#) (ou « gigactory ») de panneaux solaires de Carbon, pour celui

d'usine de production d'acier décarboné baptisée « GravitHy » et pour celui de la société H2V, de production d'hydrogène « vert ».

La concertation, lancée autour du premier projet, se déroulera du 11 septembre au 30 octobre prochains. Encore en phase d'élaboration des dossiers préalables à leurs consultation, les projets GravitHy et d'H2V risquent néanmoins d'ouvrir les [mêmes débats](#), selon le président de la CNDP, Marc Papinutti. « Il est souhaitable que les réunions thématiques consacrées à la biodiversité, à la formation, au logement et à la circulation routière organisées dans le cadre de la concertation relative au projet Carbon soient organisées avec la participation des maîtres d'ouvrage des projets H2V-Fos et GravitHy et des collectivités concernées. »

Plus d'infos sur le site [Actu Environnement](#)

[**Retour sommaire**](#)

PANNEAUX SOLAIRES : RECYCLAGE EN VUE ?

Le nombre de panneaux solaires mis sur le marché est en hausse de 25 % en 2022 par rapport à 2021. Dans le même temps, ce sont 3 848 tonnes d'entre eux qui ont été collectées par SOREN, l'organisme chargé de leur collecte et de leur traitement, selon les chiffres de son dernier rapport d'activité.

L'éco-organisme [SOREN](#) est dédié à la tâche de la collecte et du traitement des panneaux photovoltaïques en fin de vie.

Ces mises sur le marché proviennent pour la très grande majorité d'importateurs (91 %) alors que les fabricants français ne représentent que 8 % du total (- 2 % par rapport à 2021).

Sur les quelque 5 000 panneaux traités en 2022 par SOREN, 84 % d'entre eux ont fait l'objet d'un recyclage. Pour le reste, soit ils ont été détruits (12 %), soit ils ont fait l'objet d'une valorisation énergétique (4 %).



Extrait image du site [Révolution Énergétique](#)

La majorité des modules solaires est donc recyclée ou revalorisée. C'est une bonne nouvelle puisque les installations photovoltaïques continueront de se multiplier, notamment grâce à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui a pour but de dynamiser la filière.

Plus d'infos sur le [site Révolution Énergétique](#)

[Retour sommaire](#)

BIOCHAR : QUESCACO ?



Département des forêts de l'Oregon, CC BY 2.0

Il rendrait les sols plus fertiles, permettrait de lutter contre le réchauffement climatique, éviterait l'usage intensif d'engrais... Les atouts du biochar, le charbon naturel obtenu par pyrolyse, ne se comptent plus.

Contraction de "bio" et de "[charbon](#)", le biochar serait-il le nouvel allié "écologique" des [agriculteurs](#) ? Découvert à la fin du XXe siècle par des archéologues et des écologues en Amazonie, ce "charbon naturel", inventé par les Amérindiens il y a 6000 ans, était alors utilisé pour améliorer les sols agricoles dans divers pays tropicaux. Cette terre noire amazonienne est alors appelée "terra preta" ou "anthrosol" pour qualifier ce sol sombre d'origine humaine. Il prend en effet la forme d'une poudre noire ou de petits fragments, obtenus à partir de résidus de bois ou de cultures sèches, chauffés à environ 500 degrés, en évitant leur combustion et en l'absence d'oxygène pour extraire le carbone des végétaux. C'est ce qu'on appelle la pyrolyse.

Comment obtient-on le biochar ?

Ce charbon peut être produit de manière artisanale ou industrielle. Ses bénéfices sont nombreux. D'abord pour la qualité des sols. Les scientifiques ont étudié que ce charbon offre une stimulation de la biologie des sols, améliore la rétention des nutriments, augmente la capacité de rétention d'eau et joue un rôle de "filtre" qui peut réguler la productivité des cours d'eau et des zones humides. Il accroît également le potentiel hydrogène (pH) des sols acides et augmente leur matière organique. En résumé, il rend les terres agricoles, mêmes les plus hostiles, dégradées par [la déforestation](#), plus fertiles. Il a montré son efficacité sur des productions céréalières, l'épeautre notamment. Il permettrait également d'[épandre moins d'engrais](#) et donc de [réduire la pollution des sols](#).

Plus d'infos sur le [site Ça m'intéresse](#)

[Retour sommaire](#)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : L'ÎLE D'IF MENACÉE PAR LA MONTÉE DES EAUX

Au large de Marseille (Bouches-du-Rhône), il a résisté aux tempêtes et à l'usure du temps. Pourtant, le château d'If vacille. Le changement climatique et la montée des eaux menacent l'île où il est bâti. Ces dernières années, le niveau de la mer est monté de 15 centimètres. Certains jours, il est impossible pour les touristes d'accoster. Le château est contraint de fermer 160 jours par an, trois fois plus qu'il y a 15 ans.



[Vidéo sur Dailymotion](#)

Classé monument historique et visité par plus de 100 000 personnes par an, le joyau est face à un péril qui le dépasse : depuis un quart de siècle, l'eau engloutit l'île de trois hectares qui le borde. Le bureau d'études BRL Ingénierie révèle alors que les vents du sud-ouest, plus soutenus, s'enroulent autour de l'île et viennent buter contre le château. Les 50 à 80 jours d'intempéries se sont allongés, montre encore l'étude, jusqu'à atteindre... cinq mois.

Les plages du Prado submergées ? La Pointe-Rouge, le Prophète, les Catalans engloutis sous les flots ? On n'y est pas encore, mais la montée des eaux est bien inéluctable. "À Marseille, elle menace d'abord les plages, et le Vieux-port", explique Philippe Rossello, coordinateur du Grec-Sud (antenne locale du Giec). Sur les côtes méditerranéennes, "la mer s'est élevée de 20 centimètres au XXe siècle, elle va monter encore de 25 centimètres d'ici 2050. On sera à plus d'un mètre en 2100, quels que soient les scénarios".

Sous l'assaut des courants marins et de la houle, ce lent grignotage fortement aggravé par le dérèglement climatique, concerne toutes les communes du littoral des Bouches-du-Rhône et du Var. Selon le Cerema* dans ces départements, 10 000 édifices sont menacés d'ici cent ans. Face à cette inexorable érosion côtière, la Ville a demandé et obtenu le classement de Marseille en commune officiellement menacée, dans un décret paru au Journal officiel en juillet dernier (Cassis, La Ciotat et Sausset-les-Pins ont fait la même démarche).

[Articles sur LA PROVENCE](#) (accès réservé aux abonnés)

[Retour sommaire](#)